### Traumatisme et lutte contre le destin : *L’île de la demoiselle* et *La cage* d’Anne Hebert

L’événement traumatisant pourrait-il jamais être reconstitué ? *A fortiori* quand il s’agit d’un événement historique qui continue de hanter l’imaginaire collectif ? Une telle tentative est entreprise dans les pièces, *L’île de la demoiselle* publiée pour la première fois en 1979[[1]](#footnote-1), et *La cage* d’Anne Hebert*.* Les deux ouvrages forment un recueil paru en 1990[[2]](#footnote-2) un fait qui souligne leurs affinités. Dans ces œuvres sont réécrites deux histoires de femmes qui puisent dans des événements réelles, historiquement enregistrés, qui remontent au XVIe et au XVIIIe siècle respectivement. Les femmes présentées ont subi la brutalité des hommes et de la société de leur époque. Les réécritures viennent jeter un regard nouveau sur les événements, qui sont bâtis, interprétés et transférés selon la mentalité dominante de l’époque, celle du patriarcat, où la place et les devoirs de la femme sont strictement définis et sévèrement circonscrits ([[3]](#footnote-3). Les dérogations féminines entraînent des peines brutales, démesurées par rapport à l’infraction commise. La société accepte, quand elle ne renchérit pas, les peines édictées par des personnes mâles au pouvoir. Aucune circonstance atténuante n’est prise en compte, aucun droit n’est reconnu aux femmes censées coupables. Les femmes deviennent ainsi les boucs émissaires d’une société qui trouve un exutoire légitime à sa violence. Les légendes qui assument le rôle de diffuser la matrice de l’événement traumatisant pour les générations suivantes, véhiculent aussi les mentalités qui l’ont fait naître.

C’est justement sur ce point que le rôle d’une réécriture peut s’avérer crucial, surtout quand il se donne comme tâche de jeter de la lumière sur les autres paramètres composants de l’événement, qui sont longtemps restés à l’ombre. Une telle tentative pourrait éventuellement avoir comme corolaire la transformation de l’horizon d’attente, et peut éventuellement parvenir à changer quelques-unes des mentalités sexistes qui continuent sournoisement de résister sous la surface de la modernité, malgré les progrès manifestes au niveau de la législation qui règle l’égalité entre les deux sexes.

**1. *L’île de la demoiselle.***

**1.1. Le contexte de l’œuvre**

**1.1.1 L’événement historique**

*L’île de la demoiselle* s’inspire d’un événement historiquement défini, situé au XVIe siècle. Le roi François Ier confie à Jean-François de La Rocque de Roberval la mission de coloniser le Canada et de répandre la foi catholique. Il est à noter que Roberval avait auparavant adhéré à la foi protestante, et on ne sait pas s’il s’était reconverti au catholicisme au temps de l’expédition. Le gentilhomme accepte la mission, d’autant plus qu’il avait déjà compromis sa fortune. Pour réaliser sa tâche, en plus de l’aide financière qu’il reçoit du roi, il vend des terres et il emprunte. La composition de l’équipe qui l’accompagne est hétéroclite. Elle est composée de gentilshommes et de dames nobles, mais aussi de criminels récemment sortis de prison, jugés utiles pour les besognes et les labeurs nécessaires pour fonder la nouvelle colonie. Parmi les dames figure Marguerite de La Roque, parente de Roberval, orpheline, placée sous sa tutelle. Lors du voyage, Marguerite noue une relation amoureuse avec l’un des marins. Roberval, outré, abandonne le marin, Marguerite et sa servante sur une île déserte, qui s’est trouvée sur leur trajet, surnommée l’île de Démons. Durant cet exil, meurent tour à tour le bébé que Marguerite a eu de son amant, le marin, et sa servante. Seule Marguerite parvient à survivre. Elle se nourrit des animaux sauvages qu’elle chasse. Un jour, une barque de pêcheurs arrive fortuitement sur l’île, et on la conduit en France.

Ces événements sont traités dans différents textes qui leur sont contemporains : dans une nouvelle de Marguerite de Navarre[[4]](#footnote-4), qui fait partie de l’*Heptaméron*[[5]](#footnote-5), dans les *Histoires Tragiques* qui constituent l’adaptation de l’œuvre de Bandello, Matteo par François de Belleforest (1570) et dans la *Cosmographie* d’André Thevet[[6]](#footnote-6).

**1.1.2. La version de l’Heptaméron.**

Les événements de ce voyage constituent l’intrigue de la soixante-septième nouvelle de l’*Heptaméron* de Marguerite de Navarre (NAVARRE, 1991, [pr.ed.1558] : 397-400). Le titre souligne le point de vue adopté : « Une pauvre femme pour sauver la vie de son mary hasarda la sienne, et ne l’abandonna jusqu’à la mort ». Il s’agit donc, dans cette nouvelle, de faire ressortir les malheurs qui ont frappé cette femme. Le lecteur de la nouvelle apprend très tôt que le marin qui était l’amant de Marguerite était un être ingrat qui « trahit son maistre ». Roberval alors « feit prendre ce mechant traistre le voulant pugnir comme il l’avoit merité » (NAVARRE, 1991, [pr.ed.1558] : 397).

Il décide donc de l’abandonner sur une île déserte. Mais les pleurs de Marguerite, qui ne veut pas abandonner son amant[[7]](#footnote-7), parviennent à fléchir Roberval qui lui accorde la grâce suprême de rejoindre son mari sur l’île déserte, habitée seulement par des animaux sauvages. Heureusement la jeune femme prend avec elle le Nouveau Testament, « lequel elle lisoit incessamment ». Le couple vit au milieu des animaux sauvages avec les humbles moyens qu’il a pu emporter. Peu de temps après, le jeune homme meurt et laisse la jeune femme toute seule. Elle alors, elle « vit quant au corps de vie bestiale et quant à l’esperit, de vie angelique, passoit son temps en lectures, contemplations, prieres et oraisons, ayant ung esperit joieux et content, dedans ung corps emmaigry et demi mort» (NAVARRE, 1991, [pr.ed.1558] : 398).

. L’invraisemblance saute aux yeux, ainsi que le caractère didactique du texte qui présente en ce court passage les valeurs propres au christianisme : la patience, l’acceptation de son sort quel qu’il soit, la bonne humeur que l’on se doit de conserver, même au comble de la misère, la prière, et la confiance absolue en Dieu. C’est pourquoi la phrase qui suit montre justement l’efficacité de cette attitude : « Mais Celluy qui n’abandonne jamais les siens, et qui au desespoir des autres, monstre sa puissance, ne permist que la vertu qu’il avoit myse en ceste femme fut ignorée des hommes, mais voulut qu’elle fut congneue à sa gloire», (NAVARRE, 1991, [pr.ed.1558] : 398).

Tout conduit donc à la glorification de Dieu et à la mise en valeur de la vertu chrétienne. Dans la version de l’*Heptaméron*, cet événement est traité comme une occasion de montrer la gloire et la bonté de Dieu, les éléments constitutifs de la vertu, l’efficacité de cette attitude de vie, et la récompense finale de l’individu qui s’est montré patient au comble du malheur et a remis son salut entre les mains de Dieu. Sous cet angle, l’attitude de Roberval n’est pas remise en cause, au contraire, dès le début, elle est justifiée, et elle contribue à l’intrigue comme un élément constitutif et nécessaire pour l’issue finale de la glorification de Dieu. C’est pour cette raison probablement que sont écartés de cette version le bébé et la servante, qui ont également trouvé la mort sur l’île, sans qu’ils soient coupables d’aucun crime et d’aucune transgression. La transgression que l’on aurait pu taxer à l’« ingrat » marin, est d’abord d’avoir aimé Marguerite, ce qui constitue un comportement indécent pour son rang, nuisible en plus pour son maître. Le destinataire peut recevoir cette seconde assertion au sens figuré ; à savoir qu’il a nui à Roberval parce que son comportement l’a vexé, a blessé son honneur. Mais d’autres explications sont possibles. En effet, selon certaines versions de l’histoire, il semble que l’enjeu ait aussi été une question d’héritage : il se peut que Roberval ait envisagé un mariage avec Marguerite, riche jeune fille dont il était le plus proche héritier, ce qui lui aurait permis de résoudre les problèmes d’argent qu’il devait affronter.

###

### 1.1.3. Les autres versions.

Le deuxième chroniqueur de l’époque qui jette son regard sur ce fait divers est François de Belleforest (LESLIE, 1988 : 126), qui soutient que Roberval avait assumé la mission dans le but de charmer Marguerite. À la même époque environ, André Thevet le troisième chroniqueur qui raconte la même histoire dans sa *Cosmographie,* affirme que c’est Marguerite qui a été abandonnée sur l’île et son amant est venu la rejoindre de son plein gré (LESLIE, 1988 : 126). André Thevet nomme également la servante fidèle de Marguerite, une femme d’origine normande appelée Damienne.

Cette histoire refait surface au XXe siècle et devient l’objet de plusieurs réécritures. L’œuvre qui a déclenché cette revisite est le premier livre d’Elisabeth Boyer sur la question, *Marguerite de la Roque : A Story of Survival* (BOYER, 1977). Dans le second livre que l’auteure a consacré au même sujet, *A colony of one*, il est impliqué que la vraie cause de l’abandon de Marguerite n’est pas la transgression des règles morales mais les intérêts financiers que Roberval aurait pu avoir en tant qu’héritier de sa parente après sa mort (BOYER, 1983 : 127). La parution d’un flux de réécritures à la fin du XXe et le début du XXIe siècle est la preuve de l’intérêt et de la fascination que ce thème peut encore exercer de nos jours. La pièce d’Anne Hebert, *L’île de la demoiselle*, parue en 1979, est la deuxième réécriture puisant à cette matrice.

**1.2. La pièce**

**1.2.1. Les événements préparatoires.**

*L’île de la demoiselle* se focalise sur la lutte acharnée que Marguerite mène pour survire et qui devient le pivot de l’action. En ce qui concerne les personnages, deux des noms réels ont été conservés : Marguerite et Roberval. L’amant de Marguerite, dont le nom ne figure nulle part dans les textes contemporains de l’événement - signe probable de son insignifiance liée au rang inférieur auquel il appartient socialement - est fictif. Il s’appelle Nicolas. Le nom de sa servante, Charlotte, est également inventé.

La pièce appartient toutefois à un genre différent de toute source postérieure, relève d’un autre genre littéraire. La transposition des énoncés narratifs en énoncés dramatiques est réalisée par l’opération de la *transmodalisation intermodale* qui constitue le passage d’un mode à l’autre (GENETTE, 1982 : 395 et suite). La dramatisation est effectuée par l’ajout de données sur l’événement initial, c’est le processus de *l’augmentation par addition massive* (GENETTE, 1982 : 321 et suite). Cette augmentation qui n’est nullement innocente, entraîne des modifications sur les signifiés : les événements sont vus, racontés et interprétés sous un autre angle.

Dès le début, le récepteur prend conscience de la passion amoureuse fervente que Roberval ressentait pour sa parente. Cette passion est jugée illégitime par les autres personnages de la pièce et par Marguerite elle-même, à cause de l’énorme écart d’âge qui sépare le gentilhomme et la fillette. Le mobile donc qui a suscité l’ordre cruel d’abandonner les amants est vu sous l’angle freudien : la rage de Roberval est la réaction venimeuse de l’homme rejeté.

Jusqu’au bannissement sur l’île, les événements font partie du destin de Marguerite. Ce destin toutefois n’est pas attribué à une vague force transcendante. Il est flagrant au contraire qu’il est imposé par les structures sociales de l’époque. La femme est toujours sous la tutelle d’un homme : du père, et en son absence, du parent le plus proche, avant qu’elle soit soumise à l’autorité de son mari (HUFTON, 2002 : 25-63). L’autorité de Roberval, qui est également mentionnée dans les textes de son époque, est aussi mise en exergue dans la pièce. À un gentilhomme qui ose protester pour défendre une dame noble que Roberval a giflé, celui-ci répond :

« ROBERVAL : Il n’y a pas d’autre honneur à bord que le mien. Vous m’avez offensé en ne m’approuvant pas, vous serez puni (HEBERT, 1990 : 130).

De même sont transcrites les mentalités de l’époque, qui demandent la soumission de la femme. Marguerite dit à la dame précédemment giflée :

« MARGUERITE : Le mari que me choisira M. de Roberval sera mon mari et je l’aimerai de tout mon cœur. Nous aurons beaucoup d’enfants et beaucoup de terres à défricher en Canada », (HEBERT, 1990 : 130).

La femme n’est pas en droit de choisir son mari, à cette époque là – pas plus d’ailleurs qu’aux siècles suivants[[8]](#footnote-8). Son corps appartient à son père, puis à son mari (PERROT, 1998 : 369-375). Marguerite, qui appartient à la noblesse, tombe amoureuse d’un homme appartenant à une classe très modeste, un marin. Il n’est pas question de s’unir à quelqu’un qui appartient à une classe inférieure. Sur ce point toutefois, une contradiction saute aux yeux. Ce métissage social est en effet devenu possible, parce que le caractère même de l’expédition a permis le décloisonnement social. Les anciens malfaiteurs - libérés sous la condition qu’ils participent à l’expédition - ainsi que des nobles, vivaient ensemble sur le même bateau, et on peut facilement imaginer que leur fréquentation était non seulement possible, mais aussi obligée, faute d’espace.

**1.2.2. L’abandon**

C’est sur ce point de l’abandon sur l’île que se fait le travail de la reconstruction de l’élément traumatisant. Marguerite ne laisse à personne le soin d’assurer sa survie et elle lutte avec acharnement, assumant un rôle masculin, redéfinissant par son attitude le rôle social et l’image de la femme. Ainsi que Michelle Perrot à juste titre l’observe, l’image de la femme est une construction masculine (PERROT, 1998 : 377-381). La fiction permet cette échappée de la femme de son rôle traditionnel en renversant les données historiques. Marguerite s’empare de son sort, de sa vie, de son corps.

L’intrigue suit les événements historiques. La servante de Marguerite accompagne sa maîtresse. Nicolas meurt ; les deux femmes procèdent à une cérémonie d’ensevelissement, ce qui constitue un autre point de transgression des règles religieuses, qui ont accordé ce rôle exclusivement aux hommes. De même pour la cérémonie du baptême du bébé, né juste après la mort de son père. Faute de prêtre, ce sont les deux femmes qui le baptisent. Mais le bébé meurt à son tour, et sa mort provoque l’effondrement de Marguerite :

« MARGUERITE : S’il plaît à Dieu de changer mon fils vivant en ange du ciel, j’accuse Dieu d’être complice de M. de Roberval. C’est le même meurtre et c’est le même meurtrier.

CHARLOTTE : Malheureuse ne crains-tu pas d’attirer de nouveau la colère de Dieu sur nous ? Ne sommes-nous pas assez frappées comme ça ?

MARGUERITE : Je fais face à la colère de Dieu avec tout le feu et le fer dont je suis faite. Et je crie, non miséricorde, mais justice ! Justice ! »  (HEBERT, 1990 : 227-8).

Le syntagme « Le feu et le fer » prouvent son obstination de lutter, non seulement contre son destin, mais aussi contre ceux qui ont tissé ce destin. La distance qui sépare l’interprétation de la nouvelle de l’*Heptaméron* et de *L’île de la demoiselle* est évidente : la nouvelle évoquait la pitié de Dieu, la pièce exige la justice. De même dans le passage cité ci-dessus sont mis en avant les liens du patriarcat avec la religion. Dieu n’est pas rejeté, mais ce passage propose une interprétation selon laquelle la providence favorise la moitié de la population humaine d’où provient l’exclamation dénonciatrice de Marguerite : « J’accuse Dieu d’être le complice de M. de Roberval ». Les femmes par conséquent sont exclues de bienveillance et de droits.

Marguerite vit ainsi seule sur une île déserte, et dangereuse, sur laquelle trouver sa nourriture est une tâche pénible. Sa réaction, normale, est de haïr ceux qui l’ont réduite à cette condition. Le *Philoctète* de Sophocle, qui traite justement l’abandon du héros homonyme par ses compagnons sur l’ordre d’Agamemnon, sur l’île déserte de Lemnos, met de même en avant une haine insatiable contre les Atrides qui pousse Philoctète à aspirer à leur mort[[9]](#footnote-9). Marguerite elle aussi parvient au point d’aspirer à la mort de Roberval. Pire encore, dans son rêve, sous la direction d’une religieuse, elle dessine les événements d’une mort imaginaire de Roberval, sur la paroi de la grotte. Cet acte brutal, substitut sans doute du parricide, démantèle - dans l’imaginaire - toute la structure sociale bâtie sur le patriarcat, sur la soumission de la femme, et sur l’abandon de son sort à Dieu. Au moment du salut de Marguerite, par un anachronisme sans doute voulu, elle apprend que la mort qu’elle a tant souhaitée, est en fait réalisée : Roberval est retrouvé mort par l’un des pêcheurs qui ont recueilli Marguerite :

« PREMIER PECHEUR : Je frotte une allumette. (Il frotte une allumette.) Ah ! Là! Là! Sur le mur, le portrait de cet homme blessé. C’est M. de Roberval. Tel que je le ramassai dans une ruelle de Saint-Malo, après son retour de Canada ; les yeux crevés, le cœur transpercé, assassiné dans une embuscade. Quelqu’un dans l’ombre avait juré sa perte. On n’a jamais trouvée trace du meurtrier. Comment est-ce Dieu possible que ce portrait soye là sur le mur de cette grotte ! » (HEBERT, 1990 :245).

Selon les données historiques, Roberval est tué « Au sortir d’une réunion calviniste, une nuit de l’année 1560, il fut attaqué avec ses coreligionnaires et tué au coin du cimetière des Innocents, à Paris[[10]](#footnote-10)». Le déplacement du lieu ainsi que des circonstances de sa mort, en combinaison avec l’anachronisme, constituent une des trouvailles de la réécriture. Les événements réécrits modifient les données qui accordaient une place inférieure à la femme, qui devait subir passivement son destin, et laisser toujours son salut à un autre. Cette femme transforme les données qui constituent son sort, un sort traumatisant. Si elle ne parvient pas à sauver les êtres qu’elle aime, elle parvient toutefois à obtenir la punition du coupable par la peine maximale, bien méritée.

La réécriture n’est pas parvenue à restituer, même par l’imaginaire, le bonheur fracassé. Elle a cependant mis en lumière que l’élément nécessaire pour remédier à une situation injuste, quand celle-ci est dictée par la situation sociale et l’autorité exercée sur le faible, est la lutte acharnée contre son destin.

**2. *La cage***

Une autre pièce du même auteur se donne pour tâche de réécrire l’histoire d’une autre femme, dont la légende a eu une ample fortune, dans l’imaginaire collectif, pendant des siècles.

**2.1 Le contexte historique, social et littéraire.**

Cette pièce s’inspire de la vie de Marie-Josephte Corriveau, qui a vécu dans la paroisse rurale de Saint-Vallier, en Nouvelle-France, au XVIIIe siècle. Les événements de sa vie et sa mort ont formé une sorte de légende propre à la région, la légende de La Corriveau. Selon les données historiques, Marie-Josephte a été mariée pour la première fois à l’âge de seize ans et a eu trois enfants. Restée veuve, elle se remarie quinze mois après la mort de son premier époux avec Louis Étienne Dodier. Deux ans après, son mari est retrouvé mort. Les rumeurs disent que les relations des deux époux étaient mauvaises. Le tribunal condamne d’abord le père de Marie-Josephte, Joseph Corriveau. Or, une fois confronté à la peine de mort, Joseph Corriveau révèle qu’il n’était que le complice de sa fille qui a tué elle-même son mari. Lors du deuxième procès, Marie-Josephte avoue sa culpabilité. Le tribunal la condamne à la peine de mort par pendaison, et à l’exposition de son cadavre enchaîné dans une sorte de cage en métal à la vue de tout le monde.

Sa « cage » a été retrouvée en 1850, dans le cimetière de la paroisse St-Joseph. Cette redécouverte a donné un nouvel élan à la légende et a inspiré plusieurs œuvres littéraires écrites et orales, ainsi que des œuvres artistiques. Cette effervescence autour de la légende prouve sa popularité dans l’imaginaire collectif. En effet, elle avait tout pour fasciner : la femme coupable et meurtrière, à l’instar de modèles mythiques de femmes coupables, Ève, Pandore, Médée, Agave ; sa « juste » punition, et en plus, l’effet spectaculaire de la cruauté par l’exposition du cadavre dans la « cage ».

Conformément aux mentalités de l’époque, sa légende a été fusionnée avec la sorcellerie, dans un syncrétisme basé sur un dénominateur commun : la culpabilité féminine. La culpabilité de la Corriveau est renforcée par les forces magiques qu’on lui attribue. Les contes fantastiques de l’imagination populaire comme celui qui est dans l’ouvrage *Les Anciens Canadiens* de Philippe-Joseph Aubert de Gaspé (1863), lui attribuent des apparitions nocturnes, au cours desquelles elle demande son chemin, -elle, une sorcière !- vers l’île d’Orléans pour aller -comme si elle devait donner des explications qui la culpabilisent encore plus- au sabbat des feux follets et des sorciers. De même, dans cette série des réélaborations de sa culpabilité, elle est taxée de plusieurs meurtres[[11]](#footnote-11) voire accusée d’être une empoisonneuse, ainsi que la réécriture romanesque de William Kirby *The* *Golden* *Dog* le rapporte (KIRBY, 1877). Ce roman est censé prouver que la Corriveau descend de Catherine Deshayes, surnommée la Voisin, qui a été condamnée et brûlée à Paris, en 1680, pour l’affaire des poisons. Or, vers 1692, commence une autre chasse aux sorcières dans une région voisine, le Massachusetts aux États-Unis, une affaire connue sous le nom des « sorcières de Salem », qui constitue la suite de la chasse aux sorcières lancée en Europe depuis le XIIe siècle[[12]](#footnote-12).

Dans le renouvellement de cette légende, la redécouverte de sa cage aboutit à renforcer la culpabilité de la Corriveau. Les forces magiques qu’on lui attribue, justifieraient *a posteriori*, dans l’imaginaire populaire, la dureté de sa punition. Cette justification jouait sur la confluence de deux éléments : les forces magiques relèvent à la fois du païen et du diabolique. Ce syncrétisme d’une part du diabolique appartenant à la conception chrétienne du monde, et du magique appartenant au monde païen, est attribué surtout aux femmes, et en fait ainsi à la fois les instruments du diable et du monde de la magie, une calomnie forgée contre femmes, pour justifier leur exclusion des droits civiques (HERITIER, 2002). Ces processus étaient chers au patriarcat, censés aptes à justifier la privation des droits des femmes[[13]](#footnote-13). L’acharnement à taxer la Corriveau de tant de crimes est suspect. La femme a avoué son crime, le meurtre de son mari, et sa punition est tout à fait justifiée. Mais l’est-elle vraiment ? C’est justement sur ce point que la réécriture d’Anne Hebert focalise son regard, par une relecture perspicace des données de la légende.

### 2.2. Les effets de la réécriture.

Dans *La cage*, le lecteur ne saisit que les échos de la légende. La réécriture est réalisée par l’opération de l’*amplification*, qui consiste - selon Genette - en la synthèse et la coopération de deux types de *transformation quantitative*, à savoir *extension thématique* et *expansion stylistique* (GENETTE, 1982 : 374 et suite). À cela s’ajoute la *transmodalisation intermodale,* à savoir le passage d’un mode à l’autre, ici de l’énoncé narratif à l’énoncé dramatique (GENETTE, 1982 : 395 et suite). Les noms sont également transformés : Ludivine au lieu de Marie-Josephte, le mari reçoit également un nom fictif, Elzéar. Plusieurs personnages sont même inventés. Le juge reçoit un nom, John Crebessa. Cet ajout du nom fait ressortir l’absence du nom du juge qui a prononcé la peine brutale dans l’événement réel, tandis que les autres noms, de la Corriveau, de son père, de sa nièce, de ses deux époux, tous ont été retenus. La réécriture focalise sur les conditions de vie de la jeune femme avant et après son mariage, ainsi que sur ses qualités. Son destin est vu sous l’angle de sa naissance, une naissance modeste qui implique et entraîne le peu de choix qu’elle a eu dans sa vie. En fait un seul pour l’époque, le mariage.

**2.2.1. La cruauté du mari.**

À cette époque, les femmes devaient obéir à leur mari et tout supporter de leur part. L’hypotexte laisse entendre que le mari de la Corriveau était un homme brutal. De plus la Corriveau, en tant que personnage historique, était mariée pour une deuxième fois, et avait eu trois enfants de son premier mariage, ce qui la rendait encore plus vulnérable. Le personnage théâtral est aussi présenté comme un être vulnérable : la réécriture met en avant la pauvreté de sa famille, son mariage forcé, dans le double sens que la fille devait obéir à son père, et la situation de précarité dans laquelle vivait sa famille, qui ne lui permettait pas un comportement différent. Dans le texte son père avoue : «LE PERE : Deux filles sur le bras, c’est trop…Faudrait les marier…» (ΗΕΒERT, 1990: 40).

De même les mentalités de l’époque ne laissaient pas d’espace pour une activité professionnelle des femmes. Ludivine est obligée de vivre avec l’homme qui l’a choisie, mais qui ne l’aime point, et qui n’a rien fait pour gagner son amour. Le passage suivant est significatif :

« ELZEAR : Viens ici, ma femme. J’ai un cadeau pour toi.

Ludivine s’approche lentement. Elzéar lui jette à la figure une longue couleuvre verte qu’il avait cachée sous sa veste. Ludivine se sauve en hurlant. Elzéar rit à s’en tordre les côtes. On entend Ludivine pleure dans la maison.

ELZEAR : Attends, Ludivine, ma femme, j’arrive. C’est moé le grand serpent vert et j’aime t’entendre hurler de terreur, le soir, dans la maison fermée ». (ΗΕΒERT, 1990: 49).

Le déroulement de l’action tente de réécrire les événements qui ont conduit le personnage historique à son sort funeste. L’accent est mis aussi sur les qualités du personnage de la Corriveau. Il faut mentionner au passage que nulle part la légende originaire ne mentionne quelque qualité de la Corriveau : elle n’y est traitée que de monstre pervers.

Dans le premier acte, Elzéar annonce à sa femme qu’il désire partir et il abandonne la maison. Cette absence fictive correspond à l’absence de lien psychique entre le couple, à l’absence de sentiments et d’affection du mari pour sa femme. Elle laisse percer en filigrane le modèle du mari froid, présent physiquement dans la maison, mais psychiquement absent pour son épouse. Ludivine ne se soumet pas à la misère de son existence. Elle rassemble autour d’elle des êtres vulnérables et faibles comme elle. Elle accepte d’abord de recueillir un nouveau-né que sa mère, ne pouvant l’élever, voulait tuer. Elle recueille ensuite son frère Jérémie, un adolescent retardé que sa mère abandonne lui aussi à Ludivine, pour le sauver de la brutalité de son père. Un autre nouveau-né, fruit cette fois de l’amour d’une jeune femme qui n’était pas mariée, vient s’ajouter à la famille, suivi par une adolescente, une jeune femme abandonnée par son mari, un vieillard, le chien d’un adolescent que son père menace de noyer.

Tous ces gens-là semblent hétéroclites. Ce qui les rapproche est leur faiblesse et le fait qu’ils partagent le même sort : ce sont des rejetés de la société. Tous ensemble, ils forment une sorte de famille ou une sorte de petite communauté. C’est un substitut de famille, que Ludivine a créé grâce à ses qualités d’âme. Elle est peinte comme un être généreux, qui se soucie des autres, et ne rejette personne. Cette image ébranle celle du monstre que sa légende avait formé. Dans ce milieu Ludivine occupe la place suprême. Cette position activée dans l’action représentée, est en pleine contradiction avec sa place dans sa famille parentale et conjugale, ainsi qu’avec la place de la femme dans la société de son époque. Ces éléments renversent la hiérarchie sociale qui impose l’homme comme le chef de la famille, de la communauté, de l’État. Ludivine est le vrai chef de sa famille. De plus, elle est un chef aimé, qui s’impose non par la force mais par l’amour, les soins et l’affection qu’elle prodigue à ses bien-aimés.

La vie de Ludivine s’écoulait tranquillement. Mais une nuit, entendant un bruit, elle saisit une carabine - autre élément du renversement des rôles sociaux, l’arme étant destinée aux hommes seulement - pour se défendre. Ironie tragique, c’est son mari, avant de partir, qui lui avait conseillé de l’utiliser en cas de besoin. Ludivine aperçoit un inconnu qui s’approche, et effrayée, elle lui tire dessus. L’homme tombe mort. S’approchant de lui, elle découvre que c’est son mari, totalement méconnaissable, tant son apparence physique avait changé. La réécriture supprime donc la préméditation : il ne s’agit plus d’un assassinat, mais de légitime défense. Les événements ainsi racontés n’ont rien à voir avec la vérité historique. Cependant, sous ce regard qui interprète et ne décrit pas l’événement, le destinataire a le droit de s’interroger si l’assassinat historiquement avoué n’était au fond qu’un acte désespéré, une sorte extrême de la légitime défense, une réaction instinctive, un ultime recours d’une femme maltraitée.

**2.2.2. La culpabilité du juge et la cruauté de la peine.**

Après avoir examiné et mis en avant les mobiles du meurtre, la réécriture attaque aussi la cruauté de la peine. Non seulement la peine de mort, mais aussi l’exposition du cadavre, et en plus enfermé dans une cage - comme s’il pouvait s’échapper ! La punition du cadavre révèle un excès affectif à l’encontre de la défunte, pour les actes qu’elle avait commis avant sa mort. Cet excès de rage et la volonté de punir le cadavre est l’un des topos du théâtre sophocléen. Nous rappelons la tragédie *Antigone* où Polynice a été condamné par Créon à être laissé sans sépulture pour avoir participé à une expédition militaire contre sa patrie. Cette punition du cadavre, jugée très cruelle et injustifiée, a été traitée une deuxième fois par Sophocle dans son *Ajax,* où Agamemnon interdit l’enterrement du héros, qui, dans sa folie, avait massacré une troupe de moutons, croyant attaquer ses compatriotes qui l’avaient lésé. Dans *Ajax*, Sophocle met une nouvelle fois le doigt sur le caractère injustifié de la punition du cadavre, prônant ainsi que la mort met fin aux différends entre les vivants.

La cruauté de la peine infligée à Marie-Josephte Corriveau en devient suspecte. *La cage* tente une approche socio-psychanalytique, qui prend dans sa ligne de mire le personnage du juge. Le juge John Crebessa était marié à Rosalinde, fille de bonne naissance. Or, ce mariage est présenté comme malheureux, et cela est attribué à la froideur du juge envers sa femme. Malgré son mariage, qui plus est avec une femme jolie, douce, obéissante, cultivée, il faisait des avances à Ludivine, des avances qu’elle avait fermement repoussées. La double morale[[14]](#footnote-14) de la société à l’époque de la Corriveau est ici mise en évidence : si les mentalités de l’époque permettaient la liberté sexuelle des maris, elles imposaient toutefois la chasteté des épouses. Le juge John Crebessa enrage des refus répétés de Ludivine. Nous citerons à titre indicatif une de ses réactions, où il fait appel à son pouvoir professionnel pour fléchir la résistance de Ludivine :

«JOHN CREBESSA : Ne fais pas l’idiote. Si je viens, la nuit, crier sous les fenêtres : « La Corriveau j’ai envie de toi », m’ouvriras-tu ta porte et me prendras-tu dans ton lit, comme un enfant malade ?

LUDIVINE : Non, non, M. le juge, ce serait une abomination !

Jérémie et un enfant qui pleure arrivent en courant.

JOHN CREBESSA : Prends garde, Ludivine, j’ai le bras long comme la justice » (HEBERT, 1990 : 71-2).

Lors du procès, il trouvera l’occasion de donner un exutoire à sa rage et d’abuser du pouvoir que lui procure sa position supérieure. L’élan érotique, de plus, la déception amoureuse est impliquée dans cette pièce aussi, ainsi que dans *L’île de la Demoiselle*, comme la cause d’une punition dont la sévérité est injustifiable. Le passage suivant eclaire l’attitude du juge :

« JOHN CREBESSA : Ludivine Corriveau ! je t’ai vu, de mes yeux vue, en l’absence de ton mari, forniquant avec un misérable barbouilleur de couleurs. Je t’ai vue, de mes yeux vue ! J’enrage et je souffre mille affronts et mille morts. Ludivine Corriveau, tu m’as grandement offensé, moi, le gardien de mœurs de ce pays, et je saurai te punir comme tu le mérites. J’ai ce pouvoir et nul n’échappe à ma justice. Tu as tué ton mari parce que tu étais adultère, tu seras pendue par le cou jusqu’à ce que mort s’ensuive. Il me tarde d’en arriver là. Dépêchons. Que le procès reprenne son cours et s’achemine vers sa fin inéluctable. Qu’on amène le témoin suivant ! » (HEBERT, 1990 : 97).

La peine est donc présentée comme décidée d’avance. C’est sur ce point-là que la réécriture renverse les données de l’événement traumatique. Les bontés de Ludivine plaident en sa faveur ; les gens qui vivaient grâce à elle viennent témoigner en sa faveur ; son amour, le premier de sa vie, un pauvre peintre, Hyacinthe, vivement amoureux d’elle, aspire de tout son être à sauver sa bien-aimée : « HYACINTHE : (*Criant*). Je ne veux pas qu’elle meure ! », (HEBERT, 1990 : 109).

Le dénouement réserve même une surprise : tandis que le juge va prononcer la peine de mort, brusquement il tombe mort. Ludivine est libre. Il est évident que la réécriture recompose l’évènement par l’imagination ; et annule dans l’imaginaire le traumatisme provoqué par les évènements réels, ainsi que leur réactivation et leur amplification dans la légende postérieure. Le personnage de la femme coupable est transformé en une femme douce, une figure angélique représentant la providence dans son petit cercle. L’événement source est vu dans sa corrélation avec les conditions de vie et de la place sociale des gens qui l’ont formé : les femmes, les hommes, les gens du pouvoir.

Ces deux réécritures tentent de mettre en exergue les vraies causes sociales et psychologiques qui ont jeté ces femmes dans le malheur. Elles s’efforcent aussi de démonter les éléments qui ont conduit les deux héroïnes à ce sort funeste, et par la suite de les remplacer, à l’aide de l’imagination, par des attitudes et des réactions aptes à changer leur destin. La force de la volonté de changer son destin, renverse les données de la hiérarchie sociale et rétablit la renommée de la femme. C’est la lutte contre le destin, de toutes ses forces, qui permet de surpasser les injustices établies, qui évidemment constituent la cause flagrante des traumatismes de femmes. Ce faisant, il est possible d’extirper aussi les reliques de la mentalité patriarcale et sexiste qui résistent -ainsi que Pierre Bourdieu l’observe (BOURDIEU, [1998], 2002) - dans l’imaginaire collectif, malgré les avancées sociales récentes.

### BIBLIOGRAPHIE

GASPE AUBERT DE, Philippe-Joseph, *Les Anciens Canadiens*, Québec. BANDELLO, Matteo, (1570), *Histoires tragiques*, *t. 5,* [trad. et enrichies outre l'invention de l'autheur] par François de Belleforest, Paris, J. Hulpeau.

BOURDIEU, Pierre, (2002) [pr.éd.1998], *La domination masculine*, Paris, Seuil.

BOYER, Elisabeth, (1977), [pr.ed. Veritie Press, 1975], *Marguerite de la Roque : A Story of Survival,* New York, Popular Library.

BOYER, Elisabeth, (1983), *A Colony of One: The History of a Brave Woman*, Novelty, Ohio, Verite Press.

*Dictionnaire Biographique du Canada en ligne,* <http://www.biographi.ca/index-f.html>

FARGE, Arlette, SALLMANN Jean-Michel, « Sorcière », FARGE, Arlette, ZEMON DAVIS, Natalie, (dir), (2002), *Histoire des femmes en Occident, t. 3, XVIe-XVIIIe siècles,* Paris, Plon, p. 521-537.

GENETTEE, Gérard, (1982), *Palimpsestes*, Paris, Seuil.

GINZBURG, Carlo, (1989), *Le sabbat des sorcières*, trad. de l’italien par Monique Aymard, Paris, Gallimard, Collection « nrf »,

HEBERT, Anne, (1990), *La Cage*, suivi de *L'Ile de la demoiselle,* Montréal, Boréal/Seuil.

HERITIER, Françoise, (2002), *Masculin/Féminin, II, Dissoudre l’hiérarchie,* Paris, Odile Jacob,

HUFTON, Olwen, « Le travail et la famille », FARGE, Arlette, ZEMON DAVIS, Natalie, (dir), (2002) *Histoire des femmes en Occident, t. 3, XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, Plon, p. 25-63.

KIRBY, William, (1877), *The* *Golden* *Dog,* New York.

LESLIE, Edward E., (1998) *Desperate Journeys, Abandoned Souls: True Stories of Castaways and Other Survivors,* Boston, Houghton Mifflin Books,

LORAUX, Nicole, (1990), « Le deuil du rossignol », *Les mères en deuil,* Paris, Seuil, p. 87-100.

FRECHETTE, Louis-Honoré, (7 mai 1898), « Une relique », *Le Monde* *illustré*, Montréal.

NAVARRE, Marguerite de, (1999), [pr. edit 1558] *L’Heptaméron*, texte établi par Michel François, ressource électronique, Paris, Bibliopolis 1998-1999, reprod. de l'éd. de Paris, Bordas,.

PERROT, Michelle, 1998, *Les femmes ou les silences de l’histoire*, Paris, Flammarion, Collection « Champs »,.

ROY, Pierre-Georges, (1937), « L’Histoire de La Corriveau », *Cahiers* *des* *Dix*, t. II, Sainte Foy, Librairie Laliberté, p. 73–76.

SOPHOCLE, [éd de 1958], *Ajax*, dans *Sophocle,* t. II, texte établi par Alphonse Dain et traduit pas Paul Mazon, Paris, Les Belles Lettres, 1958.

SOPHOCLE, [éd de 1967], *Antigone,* dans *Sophocle,* t. I, texte établi par Alphonse Dain et traduit pas Paul Mazon, Paris, Les Belles Lettres, 1967.

SOPHOCLE, [éd de 1960], *Philoctète* dans *Sophocle*, t. III, texte établi par Alphonse Dain et traduit par Paul Mazon, Paris, Les Belles Lettres.

THEBAUD, Françoise, (2002), « La grande guerre » in *Histoire des femmes en Occident*, *t.5,* Paris, Plon, p. 85-144.

THEVET, André, (1556), *Cosmographie de Levant*, Lion, Jan de Tournes et Guil. Gazeau.

1. HEBERT, Anne, 1979, « L’île de la Demoiselle », *Ecrits du Canada français*, vol. 42. [↑](#footnote-ref-1)
2. HEBERT, Anne, 1990, *La Cage*, suivi de *L'Ile de la demoiselle,* Montréal, Boréal/Seuil. [↑](#footnote-ref-2)
3. FARGE, Arlette, ZEMON DAVIS, Natalie, (dir*),* (2002), *Histoire des femmes en Occident*, *t. 3, XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, Plon. [↑](#footnote-ref-3)
4. Marguerite de Navarre ou Marguerite d’Angoulême est née en 1492 et meurt en 1549. Elle est la sœur du roi François Ier, une femme de lettres, instruite, cultivée, qui a réuni autour d’elle un cercle d’humanistes, d’écrivains et d’artistes. Elle a exercé son influence sur son frère le roi au niveau surtout diplomatique, elle s’est intéressée aux nouvelles idées et à la Reforme. Elle prend sous sa protection les auteurs protestants. Elle est l’une des premières femmes écrivains de la France. Son œuvre littéraire est très variée, composée de contes, de pièces de théâtre, de vers, de récits, d’oraisons. [↑](#footnote-ref-4)
5. L’*Heptaméron* est un recueil de 72 nouvelles. L’aspiration de Marguerite de Navarre était de composer un recueil pareil au *Décaméron* à l’instar de Boccace, mais sa mort a interrompu son œuvre à la septième journée. Les thèmes qui y dominent sont l’amour, l’infidélité, la tromperie, mais aussi parfois la débauche même des hommes d’Église, signe éventuellement que Marguerite souscrivait aux préoccupations protestantes. [↑](#footnote-ref-5)
6. THEVET, André, (1556), *Cosmographie de Levant*, Lion, Jan de Tournes et Guil, Gazeau. [↑](#footnote-ref-6)
7. Dans la nouvelle d’*Heptaméron* est utilisé le terme « mari » pour designer le marin qui était en réalité l’amant et non le mari de Marguerite. [↑](#footnote-ref-7)
8. Les comédies de Molière, à titre d’exemple, d’un siècle postérieures, en disent autant sur les mentalités dominantes à ce sujet. [↑](#footnote-ref-8)
9. SOPHOCLE, *Philoctète* dans *Sophocle*, t. III, texte établi par Alphonse Dain et traduit par Paul Mazon, Paris, Les Belles Lettres, 1960, pp. 1-66, v. 1042-44. [↑](#footnote-ref-9)
10. *Dictionnaire Biographique du Canada en ligne***,** article « LA ROCQUE DE ROBERVAL, JEAN-FRANÇOIS DE », <http://www.biographi.ca/009004-119.01-e.php?BioId=34463> [↑](#footnote-ref-10)
11. Dans les ouvrages de FRECHETTE, Louis-Honoré, (7 mai 1898),  « Une relique », *Le Monde* *illustré*, Montréal ; ROY, Pierre-Georges, (1937) « L’Histoire de La Corriveau », *Cahiers* *des* *Dix*, t. II, Sainte Foy, Librairie Laliberté p. 73–76. \ [↑](#footnote-ref-11)
12. Sur ces evenements voir GINZBURG, Carlo, (1989), *Le sabbat des sorcières*, trad. de l’italien par Monique Aymard, Paris, Gallimard, Collection « nrf » ; FARGE, Arlette, SALLMANN Jean-Michel, (2002), « Sorcière », *Histoire des femmes en Occiendent, t. 3,* *op.cit.,* p. 521-537. [↑](#footnote-ref-12)
13. Sur ce sujet voir l’étude de LORAUX, Nicole, sur la culpabilisation de la femme à Athènes dans une tentative de saper ses compétences et justifier son exclusion du politique ; « Le deuil du rossignol », *Les mères en deuil*, Paris, Seuil, 1990, p. 87-100. [↑](#footnote-ref-13)
14. Le terme « double morale » est forgé par les féministes américaines au but du XXe siècle. Il désigne la pratique de « deux poids deux mesures » appliquée surtout dans la morale sexuelle de la société de l’époque ; à savoir le fait que la société passait sous silence les relations extraconjugales des hommes, tandis qu’elle punissait sévèrement le même fait aux femmes. Sur ce sujet voir THEBAUD, Françoise, (2002), « La grande guerre » in *Histoire des femmes en Occident*, t.5, Paris, Plon, p. 85-144 ; Sur la notion de la double morale surtout p.116-118. [↑](#footnote-ref-14)